COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Les villes de Léry et de Mercier signent une entente intermunicipale

Mercier – le 21 mars 2017 – Les villes de Mercier et de Léry ont renouvelé aujourd'hui une entente intermunicipale en matière de sécurité incendie qui se poursuivra jusqu'en 2023. Cette entente prévoit que l'état-major de la ville de Mercier assume la gestion du Service de sécurité incendies de la Ville de Léry notamment en ce qui a trait à la prévention, la formation, l'entretien et l'intervention.

Les deux villes partagent de grandes similitudes et l'entente comporte plusieurs avantages pour les citoyens. Selon Madame Lise Michaud, mairesse de Mercier : « une fois de plus, la ville démontre que le travail de partenariat est bénéfique puisque nous offrons notre expertise au service des citoyens ».

Pour sa part, le maire de Léry, M. Walter Letham, y voit la poursuite d'une solution gagnante : « Nous sommes heureux de poursuivre notre collaboration avec la Ville de Mercier puisque cette entente donne d'excellents résultats. »

Rappelons que la première entente intermunicipale entre la Ville de Mercier et la Ville de Léry concernant le service de sécurité incendie a été conclu en 2014.

Au premier plan : M. Walter Letham, maire de Léry, M. René Larente, Chef du service de sécurité incendie de Mercier et de Léry, Mme Lise Michaud, mairesse de Mercier. Derrière : M. Dale Stewart, directeur général, secrétaire-trésorier de Léry et M. René Chalifoux, directeur général de Mercier.

- 30-

Source : Annie Hulmann
Direction des communications et des technologies de l'information, Ville de Mercier
450 691-6090 poste 235

Isabelle Coderre
Ville de Léry
450 692-6861 poste 208